



Candidatures prolongées : Ne ratez pas les Trophées Grues à Tour !

La 7^{ème} édition des Trophées Grues à Tour joue les prolongations : 15 jours de plus pour déposer votre candidature !

Organisés par la Fédération des matériels de construction et de manutention (DLR) et sa commission professionnelle dédiée aux métiers et matériels de la grue à tour (CPMDG), les **Trophées Grues à Tour** mettent à l'honneur l'excellence du secteur. Ils distinguent les professionnels les plus engagés et valorisent les initiatives les plus innovantes de la filière.

**DLR : PLUS DE
1 000 ADHÉRENTS,
70% DU MARCHÉ**

La Fédération a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACiM, FNAR, UFL et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises, tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE = 10 octobre 2025



La date limite de candidature des Trophées Grues à Tour a été repoussée au **vendredi 10 octobre – 23h59**.

Les professionnels auront désormais jusqu'à cette date pour se rendre sur le site dédié aux Trophées, télécharger leur dossier de candidature et le soumettre aux jurés à l'adresse suivante : candidature@trophees-gruesatour.fr.

CONTACTS PRESSE

Daphné Benoist – 01 49 89 32 33 – d.benoist@dlr.fr

Lise-Marie Minois - 06 46 90 04 68 - contact@trophees-gruesatour.fr

Le jury délibérera ensuite pour remettre les trophées dans 4 catégories :

1. **Le chantier de l'année**
2. **Le montage GME (grues à montage par éléments) de l'année**
3. **Le montage de GMA (grues auto-montantes) de l'année**
4. **L'innovation technique de l'année**

RAPPEL DES NOUVEAUTÉS

Depuis la sixième édition, le concours a élargi ses catégories afin de les ouvrir davantage aux indépendants & TPE du secteur.

Certaines catégories sont ainsi segmentées entre les « **Monteurs/Dépanneurs d'entreprises** » et les « **Monteurs/Dépanneurs/Indépendants & TPE** ».

Présidé une nouvelle fois par Francis Jarret, le jury accorde **une attention renforcée aux démarches en lien avec la RSE**. Bien que ces aspects aient toujours été pris en compte, ils occupent désormais une place centrale grâce à l'intégration d'une question spécifique dans chaque dossier de candidature. **En cas de vol récent, chaque minute compte**

A propos de la CPMDG DLR :

Début 2022, le Syndicat professionnel des monteurs et dépanneurs de grues - SPMDG a intégré la fédération DLR. Ensemble, monteurs, loueurs et distributeurs de grues à tour œuvrent ainsi désormais au sein d'une commission commune : la commission professionnelle des métiers et des matériels de la grue à tour - CPMDG DLR. Co-présidée par Jean-Philippe Valente et Sébastien Briand, cette commission poursuit les mêmes objectifs :

- Promouvoir et faire reconnaître la profession de monteurs et de dépanneurs de grues à tour ;
- Contribuer aux évolutions techniques et réglementaires des matériels ;
- Encadrer les relations avec clients et fournisseurs ;
- Développer un réseau professionnel entre adhérents afin d'essaimer les bonnes pratiques.

Plus d'informations : <https://www.dlr.fr/grues-a-tour/>

CONTACTS PRESSE

Daphné Benoist – 01 49 89 32 33 – d.benoist@dlr.fr

Lise-Marie Minois - 06 46 90 04 68 - contact@trophees-gruesatour.fr